

# Gest'Alpe

## SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Un contrôle et une reconnaissance du travail accompli.*
- **NEWS :** *Approvisionnement en eau: quelques points forts de la journée technique SVEA.*
- **TECHNIQUE :** *Des étangs agro-écologiques dans le Jura vaudois.*
- **OFFICIEL :** *Un kit d'urgence à disposition des éleveurs pour la protection des troupeaux.*
- *Classeur pour les exploitations d'estivage.*
- **LÉGISLATION :** *Le calcul des charges en moutons sur estivage.*
- **FORMATION :** *7<sup>e</sup> journée des alpages du Jura vaudois.*
- **ACTUALITÉ :** *Registre BDTA - Des vaches laitières avec le mauvais type d'utilisation ! Pourquoi et comment le corriger ?*
- **ACTUALITÉ :** *Porcs d'alpage élevés en plein air.*
- **AGENDA :**  
*Juin à novembre 2016.*

## Un contrôle et une reconnaissance du travail accompli.

Le nouveau mode de contrôle d'alpage est entré en vigueur en 2009. L'objectif de base était de faire des visites plus professionnelles, d'aller voir de manière plus approfondie les activités sur le terrain et ceci avec une délégation plus restreinte que par le passé.

Les nouvelles exigences de contrôle nécessitent de parcourir le pâturage jusque dans ses extrémités. Cette procédure apporte une vision complète de la surface exploitée. Mais surtout, c'est un moment de dialogue privilégié avec l'amodiatraire qui lui permet d'expliquer le mode de conduite de son alpage.

Les amodiataires, souvent avec l'aide des communes, ont été ingénieux pour faciliter et moderniser les activités d'exploitation tout en préservant le patrimoine. Comme par exemple : un étang a été creusé sur le haut du pâturage pour avoir une réserve d'eau complémentaire et surtout inciter le bétail à intensifier la pâture dans cette zone éloignée. Ailleurs, une salle de traite a été créée sans modifier la structure du chalet.

En finalité, la nouvelle formule de contrôle d'alpage a permis de constater que les amodiataires appliquent les techniques de travail les plus récentes, produisent des produits d'alpage de haute qualité, restituent à l'automne des animaux bien nourris et en bonne santé. L'agriculture en zone d'estivage a réussi le pari de concilier l'agriculture moderne et productive en maintenant la biodiversité.

Que l'agriculture durable perdure en zone alpestre !

*Claude Baehler, contrôleur d'alpages*

## NEWS: Approvisionnement en eau: quelques points forts de la journée technique SVEA.

La journée technique d'hiver organisée par la Société vaudoise d'économie alpestre a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars dernier avec pour thème l'approvisionnement et la gestion de l'eau dans les alpages. La sécheresse de 2015 a durement touché les estivages et il était important de faire

le bilan de cet évènement et de proposer des solutions techniques afin d'être mieux préparé à l'avenir à faire face au manque d'eau.

Patrick Lampert, de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et Alain Rochat, du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) ont tout d'abord présenté les moyens mis en œuvre afin de ravitailler en eau les alpages qui avaient transmis une demande au poste de commandement à Gollion. Par voies terrestre et aérienne ce sont plus de 6'000 m<sup>3</sup> qui ont été transportés, sans compter les 8'000 m<sup>3</sup> que les exploitants avaient déjà acheminés par leurs propres moyens avant le déclenchement du plan ORCA. Une opération très appréciée par les amodiataires et qui a permis de ne pas redescendre du bétail en plaine.

Il appartenait ensuite à M. Jacques Henchoz, chef de la division marchés et améliorations foncières du SAVI, d'évoquer les améliorations foncières agricoles (AF) nouvellement intégrées dans ce service. Quelles soient individuelles ou collectives, les AF vont devoir jouer un rôle toujours plus important pour l'équipement de nos alpages et,



notamment, pour améliorer leur approvisionnement en eau. Mais de manière à investir rationnellement, il importe d'anticiper les évolutions du climat et ses conséquences non seulement sur les disponibilités en eau mais également en fourrage. C'était le sujet abordé par Eric Mosimann d'Agroscope. La sécheresse de 2015 pourrait se répéter tous les 10 ans environ et le réchauffement climatique se fait déjà sentir au niveau de la production fourragère : allongement de la période de végétation et déficit en fourrage en été. Mais ces déficits seront beaucoup plus marqués en plaine qu'en montagne, ce qui pourrait constituer à l'avenir une chance pour nos alpages.

L'observation de la consommation en eau par le bétail durant la sécheresse de 2015 a montré que les normes utilisées aujourd'hui pour établir un calcul des besoins n'étaient plus adaptées. Face à cette situation, Michaël Brühlmann (Mandaterra) a démontré, sur la base d'essais réalisés en Allemagne, qu'il fallait à l'avenir considérer qu'une vache laitière consomme en moyenne 100 litres d'eau par jour et non pas 60 à 80. De plus, Pro Conseil dispose maintenant d'un tableur permettant d'établir un bilan global des besoins en eau d'un alpage.

Malgré la création de nombreux ouvrages destinés à améliorer l'approvisionnement en eau des alpages durant des dernières décennies, la sécheresse de 2015 a mis en évidence la nécessité de développer de nouvelles stratégies. Olivier Chuat, du bureau rwb, sur la base d'un avant-projet réalisé dans le secteur du Creux du Van, a



33 étangs et 3 piscines ont été ravitaillés par hélicoptère pour un total de 2'300 m<sup>3</sup>



#### Normes à utiliser (l/j / UGB)

➤ Vaches laitières	100
➤ Jeunes bovins	60
➤ Vaches allaitantes	60
➤ Autres animaux	60
➤ Porcs (aff. av. petit-lait)	20

#### Pour périodes sèches

➤ ajouter une réserve sécheresse de: 21 jours à 80 l/j/UGB

souligné la possibilité d'utiliser les réseaux d'eau existants pour améliorer l'approvisionnement des alpages situés à cheval sur les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Cette approche est peut-être une solution à explorer non seulement pour le Jura vaudois mais également pour le Préalpes. La commune du Lieu l'a fait pour une grande partie de ses alpages communaux, de même le canton de Berne sur le Chasseral pour ne citer que deux exemples.

Reste maintenant à proposer au Canton une démarche cohérente. Lucas Wettstein, du bureau Montanum, a cartographié les volumes transportés sur l'ensemble des alpages du Jura vaudois dans le cadre du plan ORCA, ce qui permet déjà d'identifier les exploitations où les besoins pourraient à nouveau être importants à l'avenir. De plus, il a esquissé un découpage du territoire en

fonction des réseaux d'eau potable existants et proposé une approche incluant la consultation des distributeurs d'eau, des communes, des propriétaires concernés ainsi que des représentants des milieux agricoles. Une première synthèse de ces réflexions sera présentée au Canton en fin d'année.

*Jean-Bruno Wettstein,  
bureau Montanum, Ste-Croix*

## TECHNIQUE: Des étangs agro-écologiques dans le Jura vaudois.

Le Parc Jura vaudois travaille depuis plusieurs années à la construction d'étangs agro-écologiques. L'étang agro-écologique a pour concept de réunir la fonction agronomique d'un bassin de rétention d'eau de pluie à une plus-value écologique. Ce projet répond à plusieurs objectifs agro-écologiques tels qu'augmenter et assurer les réserves en eau pour l'abreuvement du bétail durant la période d'estivage, apporter une fonction d'habitat pour la flore et la faune local, renforcer le réseau des milieux humides sur les crêtes du Jura, ainsi qu'améliorer l'intégration paysagère des bassins de rétention de pluie.

Le Parc Jura vaudois a, à ce jour, participé à la construction de trois de ces étangs. Une étude récemment réalisée par l'He-pia, sur ces étangs, révèle un réel haut potentiel de colonisation par la flore et la faune. Des espèces menacées par le réchauffement climatique (aeschne des joncs, agrion lingé), ainsi que sur liste rouge (crapaud commun), y ont été observées. De plus, nous avons pu constater en 2015, année particulièrement faible en précipitation, que les étangs agro-écologiques n'ont jamais été asséchés. La qualité de l'eau semble suivre une évolution connue au bassin de rétention d'eau de pluie. Cependant, en cas de forte eutrophisation de l'eau, il peut s'avérer nécessaire de procéder au curage du bassin.



*Valérie Collaud et Jean-Christophe Fallet, Parc Jura vaudois*

## OFFICIEL: Un kit d'urgence à disposition des éleveurs pour la protection des troupeaux.

---

**Dans son programme de soutien à la protection des troupeaux, l'OFEV a financé les cantons pour l'acquisition de matériel mis à disposition des éleveurs en cas d'urgence.**

Outre la possibilité de recourir au groupe mobile d'intervention, un kit d'urgence est désormais à disposition des éleveurs en cas d'alerte ou d'attaque de grands prédateurs. Ce matériel disponible auprès du préposé cantonal à la protection des troupeaux est prévu essentiellement pour renforcer ou créer des parcs de nuit. Il est composé de :

- 10 filets de 50 m, haut. 105 cm, du type Plus-

Minus, ne nécessitant pas de mise à terre

- 10 piquets plastique 120 cm
- 10 Foxlights (appareils d'effarouchement lumineux)
- 2 batteries Gallagher B40 avec voltmètre

permettant de dépanner au maximum deux unités simultanément. Il est remis en prêt et devra être restitué une fois l'alerte levée et le risque disparu. Pour tout renseignement complémentaire et/ou commande de matériel, contacter: Jean-François Dupertuis - Pl. de la Barboleuse 5 - 1882 Gryon - 024 498 23 49.

*J.-F. Dupertuis, ProConseil, Gryon*

### Classeur pour les exploitations d'estivage :

Pour faciliter le travail administratif des amodiataires, ProConseil vous propose un classeur pour les exploitations d'estivage. Il permet de classer ses propres documents et d'être à jour avec son dossier estivage pour un éventuel contrôle d'alpage en tout temps. Il est doté de documents d'exemples, de marches à suivre et de diverses explications.

Il est gratuit pour les membres des groupes de vulgarisation agricole et coûte CHF 10.- pour les non-membres. Pour l'obtenir, contactez ProConseil au 024 423 44 88.

## LÉGISLATION: Le calcul des charges en moutons sur estivage.

---

**La détermination des charges pour les alpages à moutons interpelle régulièrement les exploitants. Cet article vise à apporter quelques éclaircissements sur le mode de calcul et sur les points à prendre en considération pour ne pas subir de pénalités lors du décompte des contributions d'estivage.**

### A. Calcul de la charge usuelle.

Tout alpage détenant des moutons, à l'exception des brebis traites, doit disposer d'une charge usuelle spécifique pour les moutons (art. 40 OPD). Cette charge usuelle pour moutons se calcule selon l'annexe 2, ch 3 et 4 de l'OPD. Elle tient compte :

1. De la situation géographique (emplacement, altitude, topographie, végétation)
2. Du système de pacage (surveillance permanente d'un berger, pâturage tournant, autre système de garde)
3. De la surface pâturable nette de l'alpage

En fonction de ces critères, un nombre défini de moutons/ha de surface pâturable nette est donné. Ce nombre de moutons correspond à un nombre de têtes, toutes catégories confondues et dont le coefficient pondéré est de 0.0861 UGB/tête.

Cette charge en UGB ainsi calculée, multipliée par la durée de présence permet d'obtenir la charge usuelle de l'alpage en question.

**Exemple :** Alpage de 120 ha de surface pâturable nette, situé entre 1800m et 2000m dans les Alpes vaudoises sur terrain à bonne productivité. Le troupeau est gardé en permanence par un berger. La durée de pâture est habituellement de 90 jours à cet endroit.

Selon l'annexe 2 de l'OPD, la charge maximale est de 5 moutons/ha pour ce type d'alpage.

**La charge usuelle est de :**

$$120 \text{ ha} \times 5 \text{ moutons/ha} \times 0.0861 \text{ UGB/moutons} \times 90 \text{ jours/100} = 46.5 \text{ PN}$$

## B. Calcul de la charge effective

C'est au moment du recensement des données d'estivage sur Acorda (2<sup>e</sup> quinzaine de mai) que l'exploitant doit annoncer les effectifs prévus, la date exacte de montée, ainsi que la durée probable de présence sur l'alpage. A relever qu'il n'est pas toujours aisé de connaître, parfois plus d'un mois à l'avance, la date exacte de montée. **Exemple :**

	Coeff. UGB	Nbre animaux	UGB	Début estivage	Fin estivage	Durée en jours	PN
Autres brebis > 1 an	0.17	350	59.50	22.06	10.09	80	47.60
Agneaux < 1 an	0.00	250	0.00	22.06	10.09	80	0.00
Agneaux de pâture	0.03	0	0.00				
Béliers	0.00	3	0.00	22.06	10.09	80	0.00
<b>Total</b>		603	59.50				47.60

Il est très important à ce moment-là de faire en sorte que la charge calculée pour la saison à venir soit située entre 75 et 110% de la charge usuelle. Il y a donc lieu d'agir soit sur la durée d'estivage, soit sur l'effectif d'animaux en prenant garde de respecter la charge maximale autorisée.

Au cas où la situation réelle en termes d'effectifs ou de durée diffère de ce qui a été annoncé lors du recensement, l'exploitant à l'obligation de le signaler au SAVI, ceci dès connaissance des faits mais au plus tard le 31 octobre.

En cas de doute ou de question, n'hésitez pas à faire appel à votre conseiller agricole.

*Jean-François Dupertuis,  
ProConseil, Gryon*



## FORMATION : 7<sup>e</sup> journée des alpages du Jura vaudois.

---

L'édition 2016 de JAJV-JuraMa sera spéciale, puisqu'elle sera couplée à 2 autres manifestations prévues à la Vallée de Joux dans la même période, soit Swiss Cheese Awards et la fête du vacherin Mont d'Or. Les 3 manifestations auront lieu en parallèle sur le site des Charbonnières les 24 et 25 septembre prochains.

L'objectif principal de JAJV-JuraMa est de présenter aux professionnels actifs sur les alpages un large éventail du matériel et équipements utilisés pour le fonctionnement d'un estivage : traite, fromagerie, production d'énergie, gestion de l'eau et des herbages, clôtures et contention des animaux, équipements forestiers ou encore installations de chalets.



Les visiteurs pourront apprécier aussi des stands d'information, des projections de films illustrant la vie à l'alpage, des démonstrations de confection d'un mur en pierres sèches et le travail d'un chien de troupeau, une présentation au ring du bétail de la région; cheminer le long d'un parcours didactique « de la vache au fromage » ou encore participer à un atelier du goût.

Le Gruyère d'alpage AOP de la région sera mis en avant et le public pourra déguster, tout au long de la manifestation, une excellente fondue.

Vente de produits d'alpage et d'artisanat durant les deux jours.

La manifestation s'adresse non seulement aux professionnels des estivages, mais aussi au public non-agricole; d'ailleurs la rencontre entre ces différents milieux est aussi un objectif de la manifestation.

*Guy Reymond,  
ProConseil Yverdon*

**7<sup>e</sup> journée  
des alpages du  
Jura vaudois**

[www.salondesalpages.ch/JAJV](http://www.salondesalpages.ch/JAJV)

## ACTUALITÉ : Registre BDTA - Des vaches laitières avec le mauvais type d'utilisation ! Pourquoi et comment le corriger ?

---

En dressant la liste du cheptel d'une exploitation, il est parfois constaté que quelques vaches laitières apparaissent avec le type d'utilisation « autre vache ». Bien que ce problème n'ait plus d'incidence sur le montant des paiements directs, vu que le facteur UGB entre laitières et allaitantes est identique; il est utile de savoir pourquoi cela arrive et comment y remédier !

**Cause principale :** la plupart du temps ce sont des vaches qui, lors de leur premier vêlage (pri-

mipares), se trouvent sur un estivage et que le paramétrage du type d'utilisation sur le registre BDTA de l'alpage est incorrect. Pour prévenir ce défaut à l'avenir il est nécessaire de corriger ce paramétrage et rectifier aussi celui des vaches avec un type incorrect.

Pour recevoir la marche à suivre, vous pouvez vous adresser au bureau ProConseil de votre région.

*Guy Reymond, ProConseil Yverdon*

## ACTUALITÉ: Porcs d'alpage élevés en plein air.

Créé en 2013 pour trouver des solutions pratiques d'assainissement du petit-lait dans les Préalpes vaudoises, le COPIL avance dans sa recherche et s'est penché sur l'engraissement de porcs à l'alpage: un mode de production qui permet de valoriser le petit-lait grâce à ses propriétés nourrissantes (11.7 litres de petit-lait peuvent remplacer 1kg d'orge). Cela se pratique depuis que la fabrication du fromage existe, mais les porcs sont traditionnellement détenus à l'intérieur, ou avec un accès limité à l'extérieur. Les bâtiments d'alpage ne peuvent toutefois pas tous accueillir le nombre nécessaire de porcs par rapport au volume de petit-lait à abreuver. Et finalement, le prix de vente n'est pas rentable en fin de saison d'alpage, dû à l'offre abondante.

En Suisse alémanique, l'entreprise Linus Silvestri AG commercialise depuis plusieurs années de la viande labélisée issue de porcs d'alpage élevés en plein air. Elle s'est approchée le printemps passé de la Romandie car elle est à la recherche d'engraisers. L'entreprise rétribue la viande au prix de CHF 5.70 par kg de poids mort, ce qui permet de couvrir les frais liés à la production voire même dégager une petite marge. Les directives sont consultables sur leur site internet.

En revanche, cette production est nouvelle pour le canton de Vaud. Et comme la loi cantonale (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, LATC) stipule à l'article 103 qu'une intervention (même provisoire) qui modifie un site en



surface ou en sous-sol, est en principe soumise à la délivrance d'une autorisation, la Direction générale de l'environnement (DGE) a réuni début février le comité de pilotage (COPIL), le Service du développement territorial (SDT) et le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI). Comme la production de porcs en plein air sous label Linus Silvestri implique notamment la construction d'un abri et l'aménagement d'une place d'affouragement, la séance a permis de définir une procédure permettant de réunir facilement les différents éléments relatifs à une mise à l'enquête et à la demande d'un permis de construire. Des recommandations ont été définies et une liste de documents est à préparer pour que le dossier soit accepté. L'auteur se tient à disposition pour toute question à ce sujet. La DGE, secteur Assainissement urbain et rural (Stéphane Laurent, 021 316 75 39, stephane.laurent@vd.ch), peut aussi vous renseigner.

Murielle Tinguely, conseillère agricole ProConseil au Pays-d'Enhaut, membre du COPIL petit-lait Préalpes vaudoises - m.tinguely@prometerre.ch - 026 924 44 66.

## AGENDA

### Juin à novembre 2016

28 juin

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de l'ouest du Jura vaudois. Alpages LA CHAUMETTE et MONDION, commune de Bassins - approvisionnement en eau + flashes d'actualités, fondue.

1 et 2 juillet

Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à Faido (TI) avec la traditionnelle visite d'alpages le deuxième jour.

Juin/juillet

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du

Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle » : Alpage LES CERNETS-DESSUS (commune de Bullet), Philippe et Florence Junod, Mutrux - approvisionnement en eau + flashs d'actualités. La date exacte sera publiée ultérieurement.

**Mi-juillet** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion à l'alpage du GRAND BOUTAVENT. La date exacte et le thème seront publiés ultérieurement.

**Juin à septembre** Appréciation d'alpages SVEA : Commune de Château-d'Oex.

**Juillet à septembre** **Journées de découverte du Gruyère d'alpage AOP :**

**fondue**, meringue, café, animations.

**16 juillet** Alpage des Amburnex, Famille Pittet, Le Brassus. (021 845 61 95).

**23 juillet** Alpage du Pré de Bière, Famille Germain, Le Brassus. (021 845 50 65).

**1<sup>er</sup> août** Alpage des Esserts du Lieu, Famille Rochat, Les Charbonnières (021 841 13 71).

**13 août** Alpage de la Combe Noire, Famille Hauser, Le Lieu. (021 845 48 91).

**20 août** Alpage de Praz-Rodet, Famille Fuchs, Le Brassus (021 845 45 94).

**27 et 28 août** Alpage de la Baronne, Famille Prélaz, St-Cergue (079 254 94 31).

**3 septembre** Alpage de la Givrine, Famille Pradervand, St-Cergue (079 706 68 58).

Partout réservation obligatoire ! Plus d'info sur [www.terre-vaudoise.ch](http://www.terre-vaudoise.ch)

**8-10 août** Course de la Société Vaudoise d'Economie Alpestre dans le Toggenburg (SG). Inscription auprès de Bernard Stuby, secrétaire SVEA, ch. des Vignes 6, 1514 Bussy-sur-Moudon, 021 905 28 20, stubybussy@gmail.com.

**20 et 21 août** 16<sup>e</sup> Festival Franco-Suisse des Terroirs sans Frontière, à La Grand-Borne, L'Auberson. Plus d'infos sur : [www.sainte-croix-les-rasses-tourisme.ch](http://www.sainte-croix-les-rasses-tourisme.ch)

**16-18 septembre** f'ESTIV'al « À la rencontre des bergers » : trois jours dans les alpages autour de La Dôle sur France et sur Suisse. Info : [www.festivaldesbergers.fr](http://www.festivaldesbergers.fr)

**24-25 septembre** 7<sup>e</sup> Journée des alpages du Jura vaudois (JAJV-JuraMa) en collaboration avec la 20<sup>e</sup> Fête du Vacherin Mont d'Or et les 10<sup>es</sup> Swiss Cheese Awards, Les Charbonnières. Infos : [www.salondesalpages.ch](http://www.salondesalpages.ch)

**24 septembre** Désalpe de St-Cergue.

**1<sup>er</sup> octobre** Désalpe de L'Etivaz.

**14-16 octobre** Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier.

**28 oct. au 1<sup>er</sup> nov.** Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. [www.gouts-et-terroirs.ch](http://www.gouts-et-terroirs.ch)

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe : Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.  
Tél. 024 423 44 89 • Fax : 024 423 44 90 • E-mail : [m.bruhlmann@prometerre.ch](mailto:m.bruhlmann@prometerre.ch)